

Commune
De
Saint Georges d'Espéranche
Isère

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 28 novembre 2017

Affiché en exécution de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune observation n'ayant été faite sur le compte-rendu précédent et le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer et passer aux questions de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de compétence qui lui a été confié dans le cadre de l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Objet
14	09.11.2017	Mise aux normes Stade de L'Alliance - Mission de maîtrise d'œuvre Cabinet Pierre ROBIN 6 540 € H.T

01 - SEDI
Travaux pour enfouissement rue du Four à Pain

Monsieur le Maire informe les élus que suite à notre demande le SEDI envisage de réaliser dès que les financements seront acquis l'opération d'enfouissement de la ligne électrique HTA rue du Four à Pain.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité prend acte du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

☞ Prix de revient prévisionnel	75 088.00 €
☞ Financements externes	24 579.00 €
☞ Commune de Saint Georges d'Espéranche - Participation prévisionnelle	50 508.00 €

Et prend acte de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération.

02 - ACQUISITION DE LA PARCELLE AS N°438 AUX CONSORTS CRETIN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la parcelle cadastrée section AS N°438 actuellement en jardin se situe au Fond de Ville. Classée au PLU en zone naturelle, elle présente un intérêt environnemental, la Commune étant propriétaire d'autres jardins dans ce secteur.

Cette parcelle étant mise actuellement à la vente par son propriétaire, il est de l'intérêt de la Commune de saisir cette opportunité.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'acquiescer au prix forfaitaire de 5 650 € (cinq mille six cent cinquante euros) la parcelle cadastrée section AS N°438, d'une superficie de 301 m², appartenant aux consorts CRETIN, et désigne l'étude notariale de Saint Georges d'Espéranche pour établir tous les actes et documents correspondants

03 – TARIFS DES LOYERS COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prévoir l'augmentation des loyers communaux selon l'augmentation autorisée par les pouvoirs publics. Il propose une augmentation correspondant à l'indice de référence des loyers, soit 0.75%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'actualisation des tarifs telle que proposée par Monsieur le Maire, à partir du 1er janvier 2018 et précise qu'à ces loyers s'ajoutera la taxe des ordures ménagères.

04 – TARIF DE LOCATION DES LOCAUX PROFESSIONNELS SITUÉS RUE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prévoir l'actualisation des loyers au m² des locaux professionnels situés rue de l'Église, en fonction de l'indice du coût de la construction. Cette année, cet indice a subi une augmentation de 1.48 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'actualisation des tarifs telle que proposée par Monsieur le Maire, à partir du 1er janvier 2018, et fixe à 10.15 € le prix au m² auquel s'ajoute 1.54 € par m², de charges.

05 – TARIFS DE LOCATION DES LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de prévoir l'évolution des baux commerciaux communaux pour 2018, pour ceux qui arrivent à échéance. Ces baux sont conclus pour une durée de 9 ans avec une révision triennale du loyer.

L'indice de référence INSEE est le Coût de la Construction. Il varie en fonction de la date du bail.

Le calcul des ordures ménagères s'effectue en fonction de la somme payée par la Commune, et est rajouté au prix du loyer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUGMENTER** les loyers des locaux commerciaux de 1.48 % conformément à l'évolution de l'indice INSEE du coût des loyers commerciaux du 2^{ème} trimestre de 2016 à 2017.

(Références indice des loyers commerciaux

2^{ème} trimestre 2016 : 108.40 ,

2^{ème} trimestre 2017 : 110.00, soit une augmentation de 1.48 %).

LOCAUX COMMERCIAUX	<u>Loyers 2017</u>	<u>Loyer 2018</u>
↳ Sale Karactère (<i>loyer mensuel</i>) Rue Marchande	518.39 €	526.07 €
Ordures ménagères	9.71€	9.54 €
↳ La Poste (<i>loyer annuel</i>) Rue Marchande	14 577.53 €	14 834.09 €

06 – STATION DE RELEVAGE DES CHOUCHERES

Loyer au propriétaire du terrain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe à 213.28 € le montant dû par la Commune au propriétaire du terrain pour l'année 2018.

07 – TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'augmenter modérément les tarifs de location des salles communales pour l'année 2018.

Il rappelle les tarifs en vigueur, et propose :

	<u>Tarifs 2017</u>	<u>Tarifs 2018</u>
* SALLE SPORTS ET LOISIRS		
Particuliers (salle entière)	515.00 €	519.00 €
Particuliers (salle avec rideau)	317.00 €	319.00 €

Associations	Gratuit	Gratuit
Caution	500.00 €	500.00 €
* SALLE DES SOCIETES		
Particuliers	317.00 €	319.00 €
Associations	Gratuit	Gratuit
Caution	300.00 €	300.00 €
* GROUPE SCOLAIRE		
Salle du restaurant scolaire	176.00 €	177.00 €
Associations	Gratuit	Gratuit
Caution	300.00 €	300.00 €
* SALLE DU BOCAGE		
Particuliers	307.00 €	309.00 €
Caution	500.00 €	500.00 €
* ECOLE DE COMBEROUSSE		
Particuliers	141.00 €	142.00 €
Caution	300.00 €	300.00 €
* RELAIS NATURE		
Associations ST Georgeises	Gratuit	Gratuit
Association Extérieures	141.00 €	142.00 €
Caution	300.00 €	300.00 €
Pause ½ journée	Gratuit	Gratuit
Caution pause ½ journée	50.00 €	50.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2018.

08 – TARIFS DES CONCESSIONS TERRE ou CAVEAUX, RENOUELEMENT D'EMPLACEMENT POUR LES URNES FUNERAIRES ET DU COLUMBARIUM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une augmentation doit être envisagée à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	<u>Tarifs 2017</u>	<u>Tarifs 2018</u>
→ Concessions terre ou caveaux :		
* Concession 15 ans	111.00 € / m ²	112.00 € / m ²
* Concession 30 ans	142.00 € / m ²	143.00 € / m ²
* Concession 50 ans	217.00 € / m ²	219.00 € / m ²
→ Renouveaulement d'emplacements pour les urnes funéraires :		
* Concession 15 ans	325.00 €	327.00 €
* Concession 30 ans	415.00 €	418.00 €
* Concession 50 ans	646.00 €	651.00 €
→ Place dans columbarium :		
* Emplacement de 15 ans	453.00 €	456.00 €
* Emplacement de 30 ans	704.00 €	709.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2018.

09 – TARIF HORAIRE DE DENEIGEMENT POUR L'HIVER 2017 / 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une augmentation doit être envisagée à compter du 1^{er} janvier 2018 :

	<u>Tarifs 2017 TTC</u>	<u>Tarifs 2018 TTC</u>
* Location de tracteur avec chauffeur :	68.00 €	69.00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte les nouveaux tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2018.

10 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2018

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'augmenter l'indemnité annuelle versée à la personne chargée du gardiennage de l'Eglise, résidant sur la Commune ;
Son montant passe de 334.00 € à 337.00 €.

11 – PERSONNEL COMMUNAL ***Suppression et créations de postes***

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de supprimer et créer les postes suivants à compter du 1^{er} janvier 2018

SUPPRESSION DES POSTES	CREATIONS DES POSTES
Adjoint Technique - 14 H	Adjoint Technique - 19 H
Adjoint Technique - 15.5 H	Adjoint Technique - 12 H

Prochains Conseil Municipaux : mardi 19 décembre 2017 et mardi 23 janvier 2018.